

Lettre ouverte aux citoyens d'Auxonne

Mesdames et Messieurs,

Nous délégués communautaires, élus de la majorité municipale d'Auxonne, tenons à mettre nos concitoyens au courant des pratiques en usage au sein de la Communauté de Communes CAP Val de Saône.

Nous avons été élus, au même titre que l'ensemble des délégués communautaires, pour défendre les intérêts de nos concitoyens et travailler ensemble pour le bien de notre intercommunalité.

Or, à notre grand désappointement, il est apparu dès le début de la mandature que la Commune d'Auxonne, qui est également Chef Lieu de Canton, est systématiquement malmenée par cette nouvelle Communauté de Communes.

Cela a commencé lors de la séance qui a vu l'élection des vice présidents, où la quasi totalité des représentants des autres communes nous ont fait l'affront d'élire à un poste de vice président, un élu de notre opposition municipale, et ce malgré le fait que la nouvelle présidente ait été prévenue que ce cas de figure constituait pour notre commune un «casus belli». A la fin du compte, il avait été promis à Auxonne trois vice présidences, force est de constater qu'il n'y en a eu que deux. C'est donc en nous faisant une très mauvaise manière qu'a débuté cette nouvelle communauté de communes.

La commune d'Auxonne met en œuvre un ambitieux plan de revitalisation de son Centre Bourg. La Communauté de Communes n'y participe pas, que ce soit physiquement, par sa représentation lors des réunions du Comité de Pilotage, ou encore moins financièrement. Il aurait été logique que l'intercommunalité participe au chantier de rénovation - agrandissement de la nouvelle bibliothèque – médiathèque, tant sur le plan des travaux que par la participation aux frais de fonctionnement d'une structure qui bénéficiera à l'ensemble de la population du Canton. De même les salles des sports d'Auxonne ont été construites sans un centime venu de l'intercommunalité, alors que de nombreux membres des associations qui en profitent viennent de toutes les communes du Canton.

Les charges de fonctionnement de ces salles, ainsi que celles de la piscine, sont assumées intégralement par la commune d'Auxonne.

Les associations sportives et culturelles sont intégralement subventionnées par la commune d'Auxonne, alors que les unes comme les autres comptent beaucoup d'adhérents venus de toutes les communes du Canton.

Dans le même temps la Communauté de Communes perçoit de la part de ces associations la redevance d'une Taxe sur les Ordures Ménagères, et facture des frais de secrétariat via l'Office du Tourisme. N'y aurait-il pas deux poids deux mesures ?

Face à cette situation, nous réfléchissons à la possibilité de demander une participation au coût de ces services aux communes qui ont des adhérents dans les associations auxonnaises.

Une Commission Départementale d'Aménagement Commercial avait été déposée pour l'implantation de trois surfaces commerciales sur la zone du Charmoy (LECLERC). Il s'agissait en fait :

- du déménagement de la société IZOPREMIUM trop à l'étroit dans ses locaux de la Rue Colonel Redoutey.
- de la construction d'un magasin d'exposition pour l'agence Renault, lui permettant de récupérer le magasin d'exposition actuel pour agrandir son atelier mécanique
- de l'implantation d'une solderie.

Cette C.D.A.C a rejeté ce projet à cause du vote négatif de la Présidente de la Communauté de Communes, Madame Marie-Claire BONNET-VALLET, et de Monsieur Alain BRANCOURT, Maire de Lamarche sur Saône représentant les maires ruraux !!! Il y avait vingt emplois à la clé, mais ils ont été délibérément sacrifiés pour des intérêts dont on ne perçoit pas vraiment la finalité. Ce refus entraîne en plus un dégât collatéral : un commerce installé dans la rue Antoine Masson comptait reprendre le local d'IZOPREMIUM pour s'agrandir. Ce commerçant envisage maintenant de quitter notre Canton.

Vous comprendrez donc chers concitoyens, que pour les délégués issus de la majorité du Conseil Municipal d'Auxonne, se pose de façon aiguë la pertinence de leur participation à cette Communauté de Communes, alors qu'ils ont la volonté de travailler au rayonnement de notre Canton, et qu'à contrario ses dirigeants semblent perdre de vue que tout ce qui est bon pour le Chef Lieu de Canton est bon pour l'ensemble du Canton.

Il est plus que temps que le Conseil Communautaire prenne conscience que cette situation ne peut perdurer sans dommages pour CAP Val de Saône.

**La voix des auxonnais doit désormais être
non seulement respectée mais aussi entendue !!!**

Les délégués communautaires issus de la majorité municipale d'Auxonne :

Raoul LANGLOIS,
Nathalie ROUSSEL,
Mohammed ZRIZOU,
Martine LASSAGNE,
Jacques COMBEPINE,
Valérie ENGELHARD,
Jean-Paul MOINDROT,
Corinne FOURNET,
Daniel MERY,
Anna GRAPSA PAPADATOS,
Claude LAPOSTOLLE,
Michelle LAGNIEN,
Marie-Christine LOLLIOT,
Michel-Pierre TRIAT